

de Dordogne

les francas

L'éducation en mouvement !

BAFA

LES AIDES



La Région Nouvelle Aquitaine

Tout jeune de 16-30 ans, domicilié en Nouvelle Aquitaine, et dont le revenu fiscal du foyer auquel il est rattaché est inférieur ou égal à 12000€ par part fiscale peut y prétendre.

L'aide régionale est attribuée à hauteur de 200 €

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aides-aux-brevets-bafa-bafd-bnssa>

ASP: Agence de Service et de Paiement

Si vous avez effectué un Service civique l'année précédente celle de votre BAFA, vous pouvez bénéficier d'une aide supplémentaire de 100 € à demander auprès de l'ASP

<https://www.dordogne.gouv.fr/Demarches/Demarches-associations/#!/Particuliers/page/F2111>

La CAF



Au niveau national : Une aide accordée par la Caf sans condition de ressources, à hauteur de 200 €. Pour en bénéficier, il faut envoyer le formulaire de demande à la Caf de votre lieu de résidence à la fin de votre formation (parcours complet : 3 étapes du BAFA)

<https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/une-aide-de-200-eu-pour-passer-le-bafa>

Vous trouverez sur ce lien le CERFA de demande d'aide en cliquant sur le formulaire de demande.

Au niveau local : La CAF de Dordogne peut vous aider à financer votre session d'approfondissement ou de qualification en complément de l'aide nationale apportée par la CAF.

Pour en bénéficier, vous devez :

- Être ressortissant ou ressortissante du régime général.
- Être sur le dossier CAF de vos parents ou avoir au moins un enfant à charge.
- Être bénéficiaire d'une prestation familiale (RSA, l'AAH, APL, ARS pour un enfant)

Envoyez le formulaire de demande à la Caf de votre lieu de résidence à la fin de votre formation, dans un délai de 3 mois maximum suivant votre inscription à la session d'approfondissement ou de qualification.

<https://caf.fr/allocataires/caf-de-la-dordogne/offre-de-service/vie-professionnelle/je-souhaite-passer-mon-bafabafd>



Aides financières au Bafa par le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

Si vous avez entre 18 et 25 ans, vous pouvez également solliciter le Fonds d'aide aux Jeunes en Difficulté (F.A.J.D). D'autant plus si votre formation s'inscrit dans un projet d'insertion. Les assistants de service social sont à votre disposition pour vous renseigner sur vos droits et vous accompagner dans vos démarches. En cas de besoin, vous pouvez également vous rapprocher de votre mission locale.

Votre demande est ensuite transmise au département qui sera décisionnaire du montant accordé, sous la responsabilité du président du conseil général.

<https://www.aide-sociale.fr/fonds-departemental-aide-jeunes/>

Pour finir



Pôle Emploi, la mission locale, les comités d'entreprises (ou celui de vos parents), les OPCO (opérateurs de compétences) et les employeurs pourront éventuellement vous attribuer une aide financière.